

batz SUR mer

et ses villages

KERVALET • TRÉGATÉ • KERMOISAN • ROFFIAT



PAGE
11

SOCIAL

Une aide aux démarches dématérialisées pour les Batziens

PAGE
12

DOSSIER

Présentation du budget 2021

PAGE
14

TRAVAUX

De nouveaux aménagements dans le parc du Petit Bois

 batz SUR mer

PRINTEMPS 2021 - N°46
Magazine d'informations municipales

Sommaire

EDITO DU MAIRE > P3

VITE LU > P4

- Où se stationner à Batz-sur-Mer ?
- Batz-sur-Mer « Petite Cité de Caractère® »
- Focus sur les élections départementales et régionales 2021
- Le jardin aromatique « Dominique André PAIN »
- Borne de recharge pour véhicules électriques : Sydego devient Ouest Charge
- Le point sur le projet de centre municipal de santé et de relocalisation des associations solidaires

MANIFESTATIONS À VENIR > P7

URBANISME / ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE > P8

- Sentier du littoral, une érosion qui s'accroît au fil des années
- Bientôt de nouveaux logements créés par Habitat 44

ACTION SOCIALE / AFFAIRES SOCIALES > P10

- Louez solidaire en garantissant votre revenu !
- Vaccination COVID-19 : la mairie aide les personnes isolées et fragiles
- Non-recours aux droits, un cercle vicieux contre lequel il faut lutter
- La mairie propose une aide gratuite pour les démarches dématérialisées

DOSSIER > P12

- Budget 2021

FINANCES / TRAVAUX / VOIRIE / ÉCONOMIE LOCALE > P14

- Parc du Petit Bois, de nouveaux aménagements pour les petits et les grands !
- Le point sur les grands travaux en cours
- La vie des professionnels batziens

ENFANCE / JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES > P16

- Les jeunes Batziens sensibilisés aux dangers de la route et d'Internet
- Vacances d'hiver : belle fréquentation du centre de loisirs et de l'espace Jeunes
- La rentrée scolaire se prépare déjà
- Devenez assistante maternelle

SÉCURITÉ / SPORT / VIE ASSOCIATIVE > P18

- Covid-19, la municipalité continue de soutenir les associations batziennes
- Un nouveau panneau de basket près du City Stade
- Circulation, de nouvelles règles pour une meilleure sécurité
- Sécurité routière : la Police Municipale reçoit de nouveaux équipements

CULTURE / TOURISME > P20

- De nouveaux horaires d'ouverture pour l'Office de tourisme et la Médiathèque
- Venez découvrir les nouveaux produits boutique de l'Office de tourisme !
- Politique culturelle 2021 : le point avec Marie-Noëlle VALLAUD
- Fête de la musique
- Concours photo « Visages d'eau de Batz-sur-Mer »
- Exposition « Les Carnets de Cerise »

INFOS MUNICIPALES / ÉTAT CIVIL > P23

Magazine d'informations municipales #46 Printemps 2021

Directrice de la publication :

Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire

Mairie de Batz-sur-Mer / 34, rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer

Rédacteur en chef : Frédéric SAUTON,
directeur de la communication
et de la promotion du territoire

Textes et crédits photographiques :

ville de Batz-sur-Mer, sauf mentions contraires

Diffusion : 4 000 exemplaires

Création & impression : La Mouette Communication
La Baule - 02.40.60.20.10

Ne pas jeter sur la voie publique

Dépôt légal : avril 2021

Imprimé sur papier issu
de forêts durablement gérées



Visuel de couverture : © Kompan

Vos services municipaux

HÔTEL DE VILLE

34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.92.25.,
mairie@mairie-batzsurmer.fr,
www.batzsurmer.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, samedi de 9h à 12h.

URBANISME ET SERVICES TECHNIQUES

26, rue Vaucourt-Singer (adresse temporaire pendant travaux)
mairie@mairie-batzsurmer.fr
Urbanisme : Tél. 02.40.23.56.01.
Services Techniques : Tél. 02.40.23.56.00.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h. Fermeture le mardi après-midi et le jeudi matin. Ouvert le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h.

CCAS

34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.77.40.
(accueil sur RDV)
ccas@mairie-batzsurmer.fr

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

11, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.89.51.,
mediatheque@mairie-batzsurmer.fr,
www.mediatheque.batzsurmer.fr

OFFICE DE TOURISME

25, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.92.36.,
office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr,
www.ot-batzsurmer.fr

GROUPE SCOLAIRE ALAIN BOUTLE

Ecole : 4, rue Alain Boutle,
Tél. 06.33.51.49.38.

Restaurant Scolaire : rue Alain Boutle,
Tél. 02.40.23.90.29.

École privée Sainte-Marie et Saint-Pierre :
2, rue de Trémondais, Tél. 02.40.23.92.16.

ESPACES JEUNES « LA HURLETTE »

Impasse la Hurlette, Tél. 02.40.23.18.36.
jeunesse@mairie-batzsurmer.fr

CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

Rue Vaucourt-Singer, Tél. 06.99.52.14.85.,
centredeloisirs@mairie-batzsurmer.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30
Rue Alain Boutle, Tél. : 06.07.98.28.50.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

(RAM)

Permanence les lundis de 9h à 12h30,
Tél. 06.47.25.61.10. (lundi matin)
ou 02.40.53.79.96.
mairiepouliguen.ram@orange.fr

POLICE MUNICIPALE

1, rue de Kerbouchard,
Tél. 02.40.23.91.99.

CAP ATLANTIQUE

(déchets, eau, assainissement...)
www.cap-atlantique.fr



Chères Batziennes, chers Batziens,

Pierre LE BERCHE, maire de Batz-sur-Mer de 1977 à 2001, est malheureusement décédé le 30 mars dernier, à l'âge de 82 ans. Homme de convictions, investi dans la vie publique et la vie associative, il a accompagné pendant plus de vingt ans le développement de Batz-sur-Mer à tous les niveaux : urbanisation, tourisme, développement des équipements et des infrastructures... La municipalité lui rendra l'hommage qu'il mérite dans les mois à venir, et je renouvelle aujourd'hui, au nom des Batziennes et des Batziens, mes condoléances à sa famille et à ses proches.

Notre premier budget a été adopté à l'unanimité : il reflète notre ambition d'œuvrer vite et bien dans tous les domaines de l'action municipale, et au nom de l'intérêt général.

À commencer par la création d'un centre municipal de santé, qui accueillera deux médecins généralistes salariés par la commune : c'est un dossier complexe, sur lequel nous travaillons depuis de longs mois et qui devrait aboutir durant le second semestre 2021. Avec aujourd'hui un seul médecin en activité sur la commune, il y avait urgence !

Cette année sera également marquée par le lancement de différentes études, notamment celle concernant la rénovation et l'extension de la salle des sports, après les travaux en cours de finalisation sur la partie vestiaires, mais aussi celles concernant l'avenir de l'ancien cinéma et la modernisation de notre médiathèque, entre autres.

Voirie, aménagements paysagers, entretien des bâtiments communaux et du patrimoine batzien... le quotidien n'est évidemment pas oublié dans le budget 2021, que nous vous présentons dans le dossier de ce magazine. Et vous noterez que nous n'avons pas souhaité augmenter les taux communaux d'imposition.

La crise sanitaire nous impose encore de « vivre au ralenti » : je veux ici renouveler mon soutien aux salariés et aux professionnels qui souffrent des contraintes imposées par la Covid-19. Je n'oublie pas les bénévoles associatifs, qui sont inquiets car ils voient bon nombre d'adhérents se décourager... Sachez que la commune vous soutient : malgré l'arrêt de la plupart des activités, nous avons voulu maintenir le niveau traditionnel de subventionnement afin de vous donner les moyens d'accélérer la reprise lorsque celle-ci sera possible. Je remercie également tous les professionnels de santé qui sont mis à rude épreuve depuis plus d'un an.

À l'heure où j'écris ces lignes, nous ignorons si les grands rendez-vous de l'été pourront avoir lieu, ou sous quelles conditions. Nous avons de notre côté travaillé pour proposer des événements culturels et festifs qui pourront, ou pas, être organisés avant l'été selon l'évolution de la crise sanitaire.

Les élections départementales et régionales auront lieu, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, les dimanches 20 et 27 juin 2021. Bien entendu, je vous appelle à faire usage de votre droit de vote, et à établir des procurations si vous n'êtes pas disponible ces deux jours-là.

Sous mon impulsion, différents aménagements sportifs et ludiques, pour les grands et les petits, ont été installés dans le parc du Petit Bois. Je sais que vous vous les approprierez rapidement !

La saison s'annonce. Elle sera encore une fois particulière du fait de la crise sanitaire, mais, comme vous, je l'espère aussi belle, heureuse et aussi réjouissante que possible !

Marie-Catherine LEHUÉDÉ

Maire de Batz-sur-Mer

3^{ème} vice-présidente de Cap Atlantique

en charge de la Culture, de l'enseignement musical
et des équipements culturels d'intérêt communautaire

Où se stationner À BATZ-SUR-MER ?

Afin de limiter les « voitures ventouses » et de permettre aux clients des commerces de se stationner plus facilement sur un court laps de temps, tout en maintenant une gratuité totale du stationnement à Batz-sur-Mer, la commune a mis en place des zones bleues et des arrêts 30 minutes, dispositifs qui ont démontré toute leur efficacité. Rappel des règles.

ZONE BLEUE...

La zone bleue est activée sur le territoire de Batz-sur-Mer depuis le 31 mars dans le haut de la rue des Eaux, la rue Charles de Gaulle, la place du Garnal, la rue Jean XXIII, le parking de la mairie, les trois places en épi du parking de La Poste, rue du Croisic, et la Grande Rue. Dans ces rues, elle restera en application jusqu'au 30 septembre. Du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, les automobilistes doivent donc apposer un disque de stationnement (disque européen) en indiquant leur heure d'arrivée. Ils peuvent stationner gratuitement pendant 1h30.

La zone bleue de la place Honoré de Balzac sera quant à elle activée du 1^{er} juillet au 31 août, uniquement les jours de marché (lundi et vendredi), de 9h à 13h. Dans cette zone, le stationnement est limité à une durée de 1h.



Il existe 78 places de stationnement en zone bleue à Batz-sur-Mer.



ARRÊT 30 MINUTES...

Sur ces places, la durée de stationnement est limitée du lundi au samedi de 8h à 19h. La durée maximale de stationnement gratuit est de 30 minutes sous réserve de la bonne utilisation de votre disque de stationnement réglementaire (visible de l'extérieur et horaire renseigné). À l'issue d'une période de stationnement de 30 minutes, le véhicule doit obligatoirement être déplacé.

Il existe 24 arrêts « 30 minutes » à Batz-sur-Mer.

À savoir le disque de stationnement en vigueur depuis 2012, communément appelé « disque européen », ne donne qu'une seule information : l'heure d'arrivée indiquée par tranches horaires de dix minutes. Il est en vente dans plusieurs commerces de la commune, ainsi qu'à l'Office de tourisme.

Attention ! Est également assimilé au défaut d'apposition de disque le fait, pour un conducteur, de placer son véhicule à l'intérieur de la zone à stationnement réglementé à une distance inférieure à 100 mètres de son précédent lieu de stationnement.

BATZ-SUR-MER

"Petite Cité de Caractère®"

En collaboration avec le Département, un panneau d'animation culturelle et touristique « Batz-sur-Mer, Petite Cité de Caractère® » a été installé sur la route bleue en allant vers Guérande, en face du refuge APAK pour animaux. Le visuel valorise la tour Saint-Guénolé, les marais salants, la célèbre paludière de Jean FRÉOUR du Musée des Marais Salants et le caractère balnéaire de notre commune. Installé sur un axe routier stratégique et très fréquenté de la presqu'île, ce panneau permettra d'accroître encore la notoriété de notre Bourg de Batz et d'attirer de nouveaux visiteurs.

L'info en + l'homologation de Batz-sur-Mer en tant que « Petites Cités de Caractère® » a été obtenue fin 2013 à l'initiative du maire de l'époque, Danielle RIVAL. Seules deux autres communes de Loire-Atlantique bénéficient de cette distinction, Le Croisic et Piriac-sur-Mer.



FOCUS SUR LES ÉLECTIONS départementales et régionales 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 (1^{er} tour) et 27 juin (2nd tour) 2021 (ndlr : sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. À la date du bouclage de ce magazine, la décision gouvernementale n'est pas encore arrêtée). Le site internet www.service-public.fr vous permet de vérifier en ligne votre situation électorale. À noter, pour ce double scrutin, les électeurs seront invités à voter pour l'élection départementale et l'élection régionale au sein du même bureau de vote (isoloirs mutualisés).

QUI ÉLIRA-T-ON ?

Les conseillers départementaux sont élus pour six ans au scrutin binominal majoritaire à deux tours (les candidatures sont présentées sous la forme d'un binôme composé d'une femme et d'un homme avec leurs remplaçants, une femme et un homme également).

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire.



S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (si les formalités de recensement ont été accomplies dans les délais).
- En dehors de cette situation, si vous n'avez jamais été inscrit sur la liste électorale à Batz-sur-Mer, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le vendredi 14 mai 2021 en mairie de Batz-sur-Mer (sauf situations exceptionnelles).
- Si vous avez déménagé récemment, y compris sur la commune, pensez à signaler votre nouvelle adresse avant le vendredi 14 mai 2021 en mairie de Batz-sur-Mer.

INFORMATIONS PRATIQUES

Comme par habitude, il y aura trois bureaux de vote : N°1 à la salle des Fêtes et N°2 et 3 à l'espace Jean FRÉOUR. Le numéro de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

La commune a toujours besoin d'électeurs disponibles afin de tenir les bureaux de vote et/ou procéder au dépouillement. Si vous êtes intéressé, merci de vous signaler à l'accueil de la mairie (34, rue Jean XXIII, 02.40.23.92.25).

VOUS ÊTES ABSENT MAIS VOUS SOUHAITEZ VOTER ?

Les procurations sont à établir le plus tôt possible, en raison des délais postaux, auprès d'une Gendarmerie ou d'un Commissariat de Police. La personne que vous désignez pour voter à votre place doit obligatoirement être inscrite sur la liste électorale de Batz-sur-Mer. À noter, pour ces élections, chaque électeur pourra disposer de deux procurations, établies en France.



Le jardin aromatique

« DOMINIQUE ANDRÉ PAIN »

Agent des espaces verts municipaux depuis 1983, puis responsable du service de 1991 à 2015, date de son décès, Dominique André PAIN a été un acteur majeur de l'embellissement paysager de la commune. Il a ainsi contribué à l'obtention de la première, puis de la seconde fleur, du concours des villages fleuris et à l'obtention du label Petite Cité de Caractère®. Il a par ailleurs initié le changement des pratiques pour un travail respectueux de l'environnement (zéro phyto) et du développement durable (plantations en pleine terre, espèces endémiques, arrosage avec eau de puits et de pluie, production en régie sous serre...) et a partagé sa passion avec les jeunes Batziens ainsi qu'avec l'ensemble de la population, par exemple à l'occasion des distributions de plants aux serres municipales.

Le Conseil Municipal a souhaité honorer sa mémoire et son travail en donnant au jardin aromatique situé rue du Croisic, près de l'ancienne Poste, le nom de son créateur, Dominique André PAIN.



BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Sydego devient Ouest Charge

Afin d'améliorer la qualité de service et parfaire l'interopérabilité des réseaux, les syndicats d'énergie de la Loire-Atlantique (SYDELA), de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Vendée ont décidé de s'unir sous une bannière commune. La marque retenue pour ce nouveau service unifié est OUEST CHARGE. Ce service sera opérationnel d'ici le 1^{er} mai 2021. L'ensemble des bornes ont été reprises au cours du mois d'avril par le nouveau prestataire et les usagers sont donc invités à se réinscrire sur le site web : www.ouestcharge.fr

À Batz-sur-Mer, une borne de ce type est installée place des Grandes Salorges.

LE PLUS GRAND RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN PAYS DE LA LOIRE

557
bornes
publiques

1
tarification
unique

182 bornes
normales

21 bornes
rapides

50 bornes
normales

7 bornes
rapides

territoire
d'énergie
unifiée

186 bornes
normales

10 bornes
rapides

89 bornes
normales

12 bornes
rapides

1
service de recharge
24h/24 et 7j/7

3
moyens d'accès
et de paiement : badge,
smartphone et carte bancaire
sans contact

Vous rencontrez une difficulté pour recharger
votre véhicule, contactez l'assistance au
09 70 83 02 13 (coût d'un appel local)

L'inscription au réseau Ouest Charge
et aux tarifs préférentiels coûte 10 €.

Pour y accéder, connectez-vous sur :

www.ouestcharge.fr

TARIFS, TYPES DE PRISE ET PUISSANCE DE CHARGE

BORNE NORMALE

Puissance entre 3 et 18 kW
soit environ une heure pour une recharge
de 100 km, selon le niveau de charge et
pour un véhicule équipé d'un chargeur 22 kW.

0,20€/kWh*

+1€ par recharge pour les non-inscrits
hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité**



Domestique
3 kW



Type 2
3-18 kW***



Type 3
3-18 kW***

▲ Prise Type 3 uniquement sur les bornes de la Mayenne.

BORNE RAPIDE

Puissance maximum de 43 ou 50 kW
soit environ 30 minutes pour une recharge de 100 km,
avec le chargeur adapté et selon le niveau de charge.

0,30€/kWh*

+1€ par recharge pour les non-inscrits
hors coût éventuel de votre opérateur de mobilité**



Type 2
43 kW***



Combo
50 kW***



CHAdeMO
50 kW***

* Coût de la recharge au kilowattheure (kWh)
pour les usagers inscrits au réseau Ouest Charge
Pays de la Loire ou Bretagne (hors Morbihan)

** Si votre opérateur de mobilité a signé un accord
d'itinérance valable sur notre réseau,
nous vous invitons à vérifier les conditions
de facturation du service d'interopérabilité.

*** La puissance de recharge est variable
en fonction des particularités techniques
de chaque véhicule.

Édition 2021

le point sur

LE PROJET DE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ ET DE RELOCALISATION DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES

Le dossier du futur centre municipal de santé (ndlr voir aussi en page 12) avance conformément aux objectifs de la nouvelle municipalité. Ce projet ambitieux et novateur a fait l'objet de plusieurs délibérations, votées à l'unanimité, lors du dernier conseil municipal de mars. L'objectif est dans un premier temps d'installer deux médecins salariés par la commune, accompagnés de deux secrétaires médicales, dans le bâtiment de la gare qui sera préalablement réaménagé pour ce nouvel usage. Si tout se déroule bien, le centre municipal de santé batzien pourra ouvrir au début de l'automne prochain.



De manière concomitante, les travaux de réaménagement du 1 rue de Kerbouchard ont débuté en janvier : la toiture et la fissure de la façade Ouest ont été réparées avec l'aval des experts, toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues (Architecte des Bâtiments de France, commission d'accessibilité et de sécurité, changement de destination validé par la Région dans le cadre de la convention Citizens Rail, autorisations d'urbanisme...), et les travaux intérieurs sont en cours. Ceux-ci sont prévus pour s'achever mi-mai (sous réserve des aléas de chantier). Seconde quinzaine de mai, la commune aidera les associations solidaires à déménager pour investir ces nouveaux locaux qui leur permettront d'organiser les distributions dans un local optimisé et de plain-pied, mais aussi de manière plus digne pour les bénéficiaires grâce à la cour, qui sera par ailleurs idéale pour organiser les braderies et les ventes.

L'info en + toutes les informations concernant l'inscription au réseau, le fonctionnement, les tarifs et la géolocalisation des bornes sont disponibles sur www.ouestcharge.fr et sur l'application mobile « Ouest Charge Pays de la Loire ».

On vous dévoile la programmation

ZOOM SUR LES ÉVÈNEMENTS DE MAI ET JUIN

Ces événements sont organisés sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire



© Priscille MONNOT

LA NAVIGATRICE ISABELLE AUTISSIER NOUS CONTE SES VOYAGES

Spectacle musical « Une nuit la mer » d'Isabelle AUTISSIER & Pascal DUCOURTIOUX

Samedi 29 mai à 18h30 - Chapelle du Mûrier. Gratuit.

Dans une ambiance de veillée rythmée par la musique de Pascal DUCOURTIOUX, Isabelle AUTISSIER, première femme à avoir accompli un tour du monde lors d'une compétition, nous fait partager l'intimité du marin lors d'une nuit en mer.

À quoi rêvent les marins la nuit quand les étoiles s'allument ? Que leur chuchote la mer quand l'obscurité s'éternise ? Ceux qui ont déjà passé une nuit en mer, à la barre, savent que, pendant que la main tient le cap machinalement, l'esprit vagabonde. Car seul, sous les étoiles, au milieu de nulle part, n'est-ce pas le lieu rêvé de l'imaginaire ? Comme des bouffées de brise, ressurgissent des histoires anciennes, des personnages, des souvenirs : les découvreurs du Cap Horn, l'épopée des migrations polynésiennes, les souvenirs de petite fille quand la première fois on voit neiger sur la mer, l'émotion de la dernière nuit à l'arrivée d'une course autour du monde...

LAISSEZ-VOUS EMPORTER PAR « 2 SYSTÈMES SOLAIRES »

Spectacle musical de Delphine COUTANT

Samedi 12 juin à 18h30, plage Saint-Michel. Gratuit.

Violoniste de formation, Delphine COUTANT écrit, compose et interprète ses chansons. Elle signe des compositions insolites à la croisée des musiques populaires et savantes. Composé par Matthieu BALLETT (MIOSSEC, Thomas FERSEN, Alain BASHUNG...), La nuit philharmonique, son cinquième album, vient confirmer une inspiration liée à la nature (l'eau, les sables, la plaine), ainsi qu'un goût pour le mystère, servi par des orchestrations de cordes et de cuivres.

« 2 systèmes solaires » est un spectacle de plein air qui s'insère dans son environnement, fait de chansons sculptées dans le granit, pour un orchestre de chambre offert sur la plage. Sur une simple petite scène en palettes déposée sur le sable de la plage Saint-Michel, le piano de Delphine COUTANT sera entouré par la harpe de Cécile GRAVOT, le violoncelle de Daniel TRUTET et le trombone de Jenny VIOLLEAU. La danseuse Virginie CLÉNET accompagnera les musiciens.



© Sébastien MAT HAREL

FESTIVAL « Jazz & Patrimoine »

Samedi 26 juin, de 19h à 22h Esplanade Salies-de-Béarn (Petit Bois)

La 5^{ème} édition du festival Jazz et Patrimoine se déroule tout le week-end à Piriac-sur-Mer, au Croisic et à Batz-sur-Mer, les trois Petites Cités de Caractère® de Loire-Atlantique. Deux concerts seront organisés à Batz-sur-Mer :

19H - NDEYE QUARTET

Ndeye Quartet transmet son amour de la musique en partageant avec beaucoup de sensibilité son répertoire de blues métissé. La chanteuse Ndeye MBOUP captive son auditoire par sa présence charismatique, sa voix chaude et envoûtante. Elle est accompagnée par Kevin DOUBLÉ, chanteur, guitariste et harmoniciste, Franck THOMELET aux percussions et Jeff VINCENDEAU à la contrebasse. Ce quartet propose un répertoire acoustique et intimiste qui puise à la source de la musique afro-américaine, et dont la poésie invite au voyage.



© Sylvain GRIPPOIX

20H - AIRELLE BESSON QUARTET

La trompettiste Airelle BESSON affiche un parcours impressionnant, avec notamment des collaborations avec de grandes figures internationales du jazz, dont Manu KATCHÉ ou Rhoda SCOT, sans oublier une incursion auprès du groupe britannique METRONOMY.

En août 2020, le nouvel opus « TRY » reflète les multiples influences du quartet réuni par Airelle BESSON : des chorals de BACH à la pop via la chanson, l'improvisation et la musique contemporaine.

Le plaisir des musiciens est d'autant plus palpable sur scène : Benjamin MOUSSAY donne le ton, atmosphérique et vaporeux. Puissante et entière, la voix d'Isabel SÖRLING rejoint la douceur du jeu d'Airelle BESSON dans un pas de deux à la sensibilité à fleur de peau. D'une délicatesse absolue, Fabrice MOREAU magnifie l'ensemble.



VOTRE CONTACT

Bruno Schmit ▶

PREMIER ADJOINT

Dans l'attente de pouvoir reprendre les permanences sans rendez-vous, vous pouvez lui envoyer un mail à :

bruno.schmit@mairie-batzsurmer.fr

SENTIER DU LITTORAL

une érosion qui s'accroît au fil des années

Très prisé des promeneurs, joggeurs, vacanciers ou riverains, le sentier littoral, dit aussi sentier des douaniers ou GR®34, traverse Batz-sur-Mer en suivant la côte sauvage. Naturellement, ce sentier est soumis aux contraintes liées au littoral, aux assauts de l'océan, mais aussi à un problème d'infiltration des eaux pluviales, et on constate régulièrement un phénomène d'érosion rocheuse qui peut fragiliser certaines portions et provoquer des affaissements ou éboulements. Le point avec Bruno SCHMIT, premier adjoint en charge de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie.



DÉBUT JANVIER, UNE PARTIE DU SENTIER DES DOUANIERS A ÉTÉ FERMÉE DANS LE SECTEUR DE QUIOBERT, POUR QUELLES RAISONS ?

BS : une fragilisation d'une portion du sentier côtier, liée à l'érosion rocheuse provoquée par l'océan, a été constatée dans ce secteur. Afin d'éviter tout risque d'accident, la commune a interdit le passage des piétons, modes doux et tous véhicules motorisés, sur la portion du sentier douanier située entre la baie du Scall et l'impasse de la Vicherie. L'accès à la plage de Quiobert est également interdit. Un barriérage et un affichage ont immédiatement été mis en place par les services municipaux, ainsi qu'un itinéraire de déviation.

QUE VA FAIRE LA COMMUNE ?

BS : des éboulements ont eu lieu au Pouliguen et à Saint-Nazaire... c'est un sujet qui dépasse notre seule commune ! Nous avons rencontré les services du Département et de l'Etat afin d'échanger avec eux, car le littoral dépend en grande partie de l'Etat. Le domaine public maritime s'étend en effet jusqu'à la limite des plus hautes eaux, hors circonstances exceptionnelles. Au-delà de cette limite, les terrains peuvent appartenir au Département, à la commune ou à des propriétaires privés. Par ailleurs l'Etat doit

donner son accord pour la réalisation de tout aménagement ou ouvrage. Il faut aussi ajouter que notre côte rocheuse a été classée récemment par un arrêté préfectoral comme site géologique remarquable.

Selon les services de l'Etat, et de l'avis de plus en plus d'acteurs, tant pour des raisons économiques qu'écologiques, la ligne conductrice est maintenant de laisser faire la nature dans les zones non aménagées face à un phénomène naturel aujourd'hui considéré comme inélectable. De plus, durant ces dernières années on s'est rendu compte de l'inefficacité, voire de la dangerosité, de certains aménagements « en dur » du type des enrochements.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES À VENIR ?

Lorsque le littoral est constitué de dunes, comme à proximité de la plage Valentin, l'orientation est de consolider les aménagements existants lorsqu'ils sont efficaces et de tester différents types d'aménagements « doux », comme la pose de poteaux en bois afin de briser les vagues, ou de barrières, qui permettent de retenir la dune.

Pour la partie rocheuse, c'est plus compliqué, les aménagements « lourds » type enrochement ou confortation par

des dispositifs en béton sont aujourd'hui proscrits. L'Etat fait actuellement réaliser une étude par un organisme officiel, le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), sur le site des Sables Menus au Croisic afin d'expérimenter des solutions innovantes. Les conclusions de cette étude nous seront communiquées prochainement, elles permettront peut-être d'imaginer de nouvelles perspectives.

L'info en + QUELQUES BONS RÉFLEXES POUR LIMITER L'ÉROSION.

Au quotidien, chacun peut contribuer à éviter que l'érosion n'empire :

- En traitant ses eaux pluviales de maisons en les branchant sur le réseau séparatif d'eau pluvial (s'il est présent) ou en les gérant à la parcelle : toutes les eaux « non maîtrisées » créent des flux qui descendent vers la mer et creusent des sillons dans le chemin ou la roche,
- En randonnant sans bâtons : l'embout contribue à détériorer le chemin côtier,
- En ne ramassant pas la flore et en ne dépassant pas les filins de protection : la flore contribue en effet à la stabilisation des sols.

BIENTÔT DE NOUVEAUX LOGEMENTS créés par Habitat 44

Le projet de création de logements au niveau de la « maison Papin » de la rue Pasteur et de l'école Sainte-Marie a démarré au tout début de l'année 2021. Ce projet prévoit la réhabilitation de l'existant ainsi que la construction de deux nouveaux bâtiments. La commune a sollicité Gildas BURON, attaché principal de conservation du patrimoine du Musée Intercommunal des Marais Salants pour dénommer ces deux projets, en lien avec l'histoire du Bourg.

LA RÉSIDENCE DES MULETIERS

Deux logements seront aménagés dans la « maison Papin » et sept logements seront créés dans un nouveau bâtiment. Un escalier extérieur et des coursives feront le lien entre l'ancienne maison et la nouvelle bâtisse. Au rez-de-chaussée, les appartements disposeront d'un jardin privé individuel. Neuf places de stationnement en extérieur sont prévues.



LA RÉSIDENCE DES GABARIERS

Quatre logements seront créés dans le bâtiment de l'ancienne école et trois autres dans une construction neuve. Tous les logements auront accès à un jardin privatif. Sept places de stationnement en extérieur sont prévues, plus deux garages fermés. Une salle communale sera réaménagée dans ce qui était autrefois la salle de motricité de l'école. Elle accueillera des activités associatives ou des services en lien avec les besoins des habitants (permanences, etc.).



EN CHIFFRES

TPOLOGIE DES LOGEMENTS:

- > 2 TYPE 4
- > 7 TYPE 3
- > 7 TYPE 2

16 PLACES DE STATIONNEMENT

+ 2 GARAGES FERMÉS

965 m²
D'ESPACES VERTS

1 SALLE COMMUNALE
d'une superficie de 58 m²
de surfaces utiles



DES LOGEMENTS, DONT CERTAINS ADAPTÉS AUX AÎNÉS, AU CŒUR DE BATZ

Les logements, principalement en rez-de-chaussée, situés dans en plein cœur de bourg et à proximité des services d'aides à domicile, seront tous aménagés aux normes PMR. Pour un certain nombre de logements, les plus de 60 ans seront ciblés dans la procédure d'attribution, mais des familles pourront également être installées.

Les travaux doivent durer deux ans et vont engendrer des difficultés ponctuelles pour la circulation dans ce secteur très contraint et pour les riverains.

Ce projet d'un montant global de 2,3 millions d'euros est financé par la commune de Batz-sur-Mer, Cap Atlantique le Département de Loire-Atlantique, l'Agence Foncière de Loire-Atlantique, l'Etat et Action Logement. Il est piloté par Habitat 44.



VOTRE CONTACT

Françoise Coquard ▶

SECONDE ADJOINTE

Dans l'attente de pouvoir reprendre les permanences sans rendez-vous, vous pouvez lui envoyer un mail à : francoise.coquard@mairie-batzsurmer.fr

LOUEZ SOLIDAIRE en garantissant votre revenu !

Avec une pression immobilière importante, il est parfois difficile de trouver un logement et dans le même temps certains propriétaires hésitent à mettre en location leur bien, de peur d'avoir des difficultés pour percevoir les loyers. Il existe plusieurs dispositifs qui garantissent les revenus locatifs, focus sur l'un d'entre eux, « louer mieux ».

LE DISPOSITIF « LOUER MIEUX »



Avec le contrat « louer mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le propriétaire bénéficie d'une déduction fiscale importante sur ses revenus fonciers bruts. Pour cela, il s'engage à louer son logement à des personnes aux ressources modestes et à un loyer abordable. Le propriétaire compose

son contrat « louer mieux » comme il le souhaite avec la possibilité de bénéficier, en plus d'une fiscalité attractive, d'aides financières pour rénover son bien, ou améliorer son étiquette énergétique et /ou d'aides à la gestion locative quand il passe par le mécanisme de l'intermédiation locative.

LES ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE



Ils sont définis dans le contrat « louer mieux » signé avec l'ANAH (conventionnement) pour une durée de 6 ans (contrat avec fiscalité optimisée) ou 9 ans (contrat avec fiscalité optimisée et projet de travaux subventionnés). Le propriétaire s'engage à :

- ne pas dépasser le montant de loyer maximal fixé par l'ANAH ;
- louer, en tant que résidence principale, à des personnes dont les ressources sont inférieures aux plafonds fixés nationalement ;

- ne pas louer à des personnes de sa famille proche ;
- en cas de départ du locataire pendant la période couverte par le contrat « louer mieux », à remettre le bien en location dans les mêmes conditions prévues au contrat.

LES AVANTAGES POUR LE PROPRIÉTAIRE

1/ Des aides aux travaux si son logement nécessite d'être rénové :

- Jusqu'à 28 000 € d'aides pour une rénovation lourde
- Jusqu'à 15 000 € d'aides pour une rénovation énergétique
- Accompagnement possible, gratuit ou en partie financé.

2/ Un abattement fiscal sur ses revenus locatifs : jusqu'à 70 % des revenus selon la zone géographique et le loyer pratiqué

3/ La possibilité de déléguer la gestion en confiant son logement à une agence ou une association agréée.

- Abattement fiscal majoré à 85 %
- L'agence ou l'association garantit le paiement du loyer et la restitution du bien dans son état initial
- Prime forfaitaire de 1 000 € versée à la signature du conventionnement

Informations et renseignements

- ANAH : anah.fr ou par téléphone au : 0 806 703 803 (service gratuit + prix de l'appel).

- Cap Info Habitat-Energie : 1, place Dolgelleau, 44350 Guérande, uniquement sur RV au 02.51.75.77.95.

VACCINATION COVID-19 :

la mairie aide les personnes isolées et fragiles

Grâce à la mise à disposition pour les communes de créneaux groupés au centre de vaccination COVID-19 installé à La Baule, des élus communaux ont pu accompagner une dizaine de Batziens inscrits sur le registre des personnes isolées et fragiles afin d'être vaccinés. Le nombre de places à disposition étant limité, une priorité a été mise sur les personnes inscrites sur le registre et ayant signalé avoir des difficultés de mobilité.

Pour les Batziens non-inscrits sur ce registre et éligibles à la vaccination, la procédure de prise de rv reste la même :

Sur internet :

- www.doctolib.fr
- www.sante.fr

En appelant le numéro vert : 0 800 009 110 ou le 0 806 00 03 44 (n° dédié à la Loire-Atlantique).



NON-RECOURS AUX DROITS

un cercle vicieux contre lequel il faut lutter

PAR FRANÇOISE COQUARD

Le « non-recours », c'est une personne qui ne reçoit pas une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre, par exemple des aides sociales, des aides à la famille ou des aides concernant la santé. Soit par méconnaissance, soit parce qu'elle n'en fait pas la demande, soit encore parce qu'elle abandonne la procédure en cours.

Ce phénomène, beaucoup plus important qu'on ne pourrait le penser, est à la fois une conséquence et une cause de la précarité, il conduit en tout cas à aggraver des situations de paupérisation.

S'il ne s'agit pas de multiplier les aides, il est capital que celles existantes soient correctement redistribuées, et donc à tous ceux qui pourraient y prétendre.

Pour ce faire, l'Etat a lancé différentes actions, et notamment la création d'un portail internet, sorte de guichet unique, www.mesdroits sociaux.gouv.fr. Ce portail permet, de manière simple, rapide et efficace de :

- Visualiser et comprendre ses droits et prestations
- Retrouver rapidement ses organismes de rattachement
- Simuler ses droits sociaux

- Réaliser ses démarches en ligne
- Consulter l'ensemble de ses ressources
- Couvrir les événements de vie

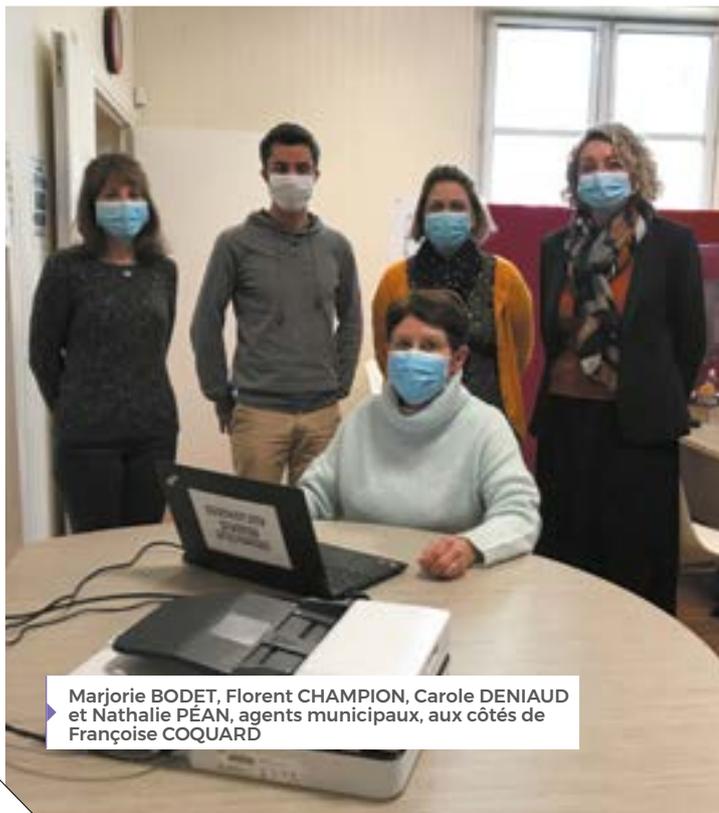


À notre échelle communale, le CCAS peut être sollicité pour agir sur des missions d'information, de conseil et d'orientation et pour aider à la constitution de certains dossiers. En respectant bien entendu la confidentialité des informations personnelles (CCAS,

accueil en mairie sur rendez-vous les lundi et jeudi de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h. Prise de RDV par téléphone : 02.40.23.77.40. ou ccas@mairie-batzsurmer.fr).

Nous avons également mis en place une aide gratuite pour les aides dématérialisées, notamment pour les personnes éloignées du numérique (ndlr voir article ci-dessous).

Enfin, en tant qu'adjointe aux affaires sociales, je me tiens à la disposition des Batziens qui souhaiteraient échanger avec moi (par téléphone ou lorsque les rendez-vous pourront reprendre en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).



Marjorie BODET, Florent CHAMPION, Carole DENIAUD et Nathalie PÉAN, agents municipaux, aux côtés de Françoise COQUARD

LA MAIRIE PROPOSE

une aide gratuite pour les démarches dématérialisées

Les démarches administratives se font de plus en plus sur internet de manière dématérialisée, ce qui n'est pas sans poser de problèmes aux personnes éloignées du numérique, et notamment les personnes âgées.

Face à ce constat, la nouvelle municipalité a mis en place à l'accueil de la mairie un service gratuit d'accompagnement aux démarches administratives numériques : ainsi, depuis janvier 2021, les usagers qui ne disposent pas d'un accès internet ou qui sont peu à l'aise avec les procédures administratives dématérialisées peuvent être accompagnés dans certaines démarches administratives en ligne (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise...) par un agent d'accueil qui apporte une aide personnalisée et confidentielle.

En pratique service uniquement sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 8h45 à 11h30 et de 13h45 à 16h30 (sauf le mercredi après-midi). Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le 02.40.23.92.25.

Budget 2021

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DES ÉTUDES... AVANT TRAVAUX !

Le budget 2021 a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal fin mars. Michel KERDONCUFF, adjoint notamment en charge des finances, nous le présente.



QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES BUDGÉTAIRES 2021 ?

MK : c'est un budget maîtrisé : dans un contexte économique difficile pour nombre de nos concitoyens, nous n'avons pas souhaité faire évoluer les taux communaux d'imposition en 2021 ; nous avons travaillé avec les services afin de stabiliser les dépenses de fonctionnement pour maîtriser nos charges ; enfin, si l'endettement a évolué, il s'agit avant tout de profiter des taux faibles et de nous donner les marges de manœuvre pour ce mandat.

COMMENT SE PORTENT LES FINANCES DE LA COMMUNE ?

MK : les finances sont saines. Il nous faut pour les années à venir maîtriser nos charges de fonctionnement pour dégager une épargne nette suffisante afin de constituer un autofinancement solide qui nous permettra d'investir, notamment dans la rénovation des bâtiments municipaux qui n'ont pas été entretenus depuis des dizaines d'années.

QUELS SONT LES GRANDS PROJETS PRÉVUS EN 2021 ?

MK : l'année 2021 sera marquée par les études, préalables nécessaires au lancement, à suivre, de différents travaux. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité démarrer ce mandat avec de solides bases financières.

Pour la salle des sports, par exemple, nous étudierons la possibilité de réaliser une réhabilitation et extension, qui aura lieu d'ici deux à trois ans et qui redonnera vie au complexe sportif. En effet, le site regroupera l'ensemble des activités sportives qu'elles soient en loisirs ou en compétition. C'est un projet qui va intéresser tous les Batziens, jeunes et moins jeunes. Un équipement pour les trente ans à venir, pour pouvoir accueillir dans un même lieu toutes les activités sportives : sports collectifs, comme le football et le basket, de même que le futsal, mais aussi la gymnastique, le karaté, le yoga, le tennis de table et autres... Nous envisageons également l'installation d'un mur d'escalade et étudierons la possibilité d'accueillir dans ces locaux de nouvelles disciplines sportives et ponctuellement des manifestations culturelles et autres que sportives.

Nous souhaitons aussi réhabiliter l'ancien cinéma pour lui donner une nouvelle vie. Le projet, trop longtemps resté dans les oubliettes de nos prédécesseurs, doit s'articuler autour des activités orientées vers la jeunesse, au vu de la proximité des écoles, mais aussi autour des associations et des familles batziennes qui ont toujours besoin de salles. Nous démarrons d'une page blanche, et d'autres idées peuvent naître et prospérer, d'où le besoin d'engager une étude de faisabilité qui va nous permettre de bien définir notre besoin.



FOCUS SUR LE PROJET DE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Le futur Centre Municipal de Santé sera doté d'un budget annexe, à l'identique de l'Office de tourisme. Ce projet très attendu des Batziens et qui doit garantir une offre médicale de proximité, conduira au recrutement de deux médecins salariés et de deux secrétaires médicales (pour 1,5 à 1,8 équivalent temps plein). Il va donc générer une augmentation des dépenses de fonctionnement des charges de personnel, d'ores-et-déjà imputées au budget municipal 2021. Ces nouvelles dépenses, auxquelles il faut ajouter la première année les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour lancer le centre (matériel, fournitures, mobilier...), seront en partie compensées par les recettes de fonctionnement issues de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (remboursement des consultations). À terme, dépenses et recettes devraient logiquement s'équilibrer pour une grande partie.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2021

103 834€

> c'est le coût estimé (nouvelles dépenses et pertes de recettes) de la crise sanitaire en 2020 pour la commune.

**IMPÔTS LOCAUX :
17,35 %**

> taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP / taux gelé depuis 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2021 c'est devenu un impôt d'Etat, jusqu'à sa suppression pour tous les foyers en 2023).

Recettes 2020 : 2 078 905€

35,67%

> la suppression de la THRP conduit à la mise en place en 2021 d'un nouveau panier de ressources réaffectées par l'Etat pour les communes. Ainsi, les communes bénéficient du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux de référence pour la TFPB est désormais égal à la somme du taux communal 2020 (20,67%) et du taux départemental de TFPB 2020 (15%).

Recettes 2020 : 1 548 433€

49,18%

> C'est le taux communal sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Recettes 2020 : 23 020€

ENDETTEMENT :

3 332 188€

> Endettement 2021, soit 610€/habitant et une capacité de désendettement d'un peu plus de 5 ans (premier seuil de vigilance à 7 ans).

BUDGET PRIMITIF :

12 533 834€

> Budget 2021 :

- dont 7 133 171,25€ : budget de fonctionnement

- dont 5 400 663,10€ : budget d'investissement



Une volonté municipale

NE PAS AUGMENTER LES IMPÔTS LOCAUX EN 2021

Dans un contexte de crise sanitaire, qui est devenue pour un grand nombre de Français une crise économique et sociale, les élus batziens n'ont pas souhaité augmenter les taux communaux d'imposition cette année.

Toujours au regard du contexte, les élus batziens ont fait part de leurs réserves quand à l'augmentation des taux intercommunaux votée par Cap Atlantique.

À noter du fait de la revalorisation annuelle des valeurs locatives qui est imposée par l'Etat (+1,2 % cette année, applicable sur les impôts locaux revenant à la ville et ceux revenant à Cap Atlantique), les impôts locaux vont mathématiquement, et malgré le gel des taux communaux, légèrement augmenter cette année.



VOTRE CONTACT

Michel Kerdoncuff ▶

TROISIÈME ADJOINT

Dans l'attente de pouvoir reprendre les permanences sans rendez-vous, vous pouvez lui envoyer un mail à :

michel.kerdoncuff@mairie-batzsurmer.fr

PARC du petit bois

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR LES PETITS ET LES GRANDS !

« Le Parc du Petit Bois est le lieu de rassemblement familial par excellence, autant pour les Batziens que pour les vacanciers. Afin de renforcer son attractivité, nous avons souhaité compléter son aménagement dès la première année de notre mandat. Nous sommes très heureux du résultat et espérons que petits et grands profiteront à plein de ces nouveaux équipements ludiques et sportifs », précisent Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire, et Michel KERDONCUFF, adjoint notamment en charge des travaux.

UN BASSIN RÉSERVÉ AUX NAVIGATEURS EN DEVENIR

Les petits marins peuvent faire naviguer leurs embarcations dans ce nouveau bassin de 7 mètres sur 5, installé entre le kiosque et les courts de tennis. Peu de risque de naufrage : la hauteur du bassin maçonné, et recouvert de bois pour s'intégrer parfaitement au site, est de 45 centimètres, pour une profondeur d'eau de 30 centimètres. Le bassin sera mis en eau d'avril à octobre, et des bancs ont été installés afin de faire patienter les parents et grands-parents qui accompagneront leurs petits marins.



UN PARCOURS AVENTURIER POUR LES ENFANTS

Sur ce parcours composé de cinq modules de jeux en bois, les enfants peuvent imiter leurs aventuriers préférés de Koh Lanta et se lancer à l'aventure en jouant les équilibristes et terminer le parcours en bonne place !

Pont avec rondins mobiles, parcours d'équilibre & d'escalade, obstacle à franchir via des échasses, rondins à parcourir en sautant et carrousel avec siège... Des heures d'amusement en perspective en plein cœur du Parc du Petit Bois pour les 3-12 ans. Ce module de jeux a été installé entre le kiosque et l'aire de jeux existante.



DES MODULES DE FITNESS POUR LES SPORTIFS

Les plus grands n'ont pas été oubliés ! Sportifs d'un jour ou sportifs avertis peuvent entretenir leur musculature et leur silhouette sur les dix modules de fitness installés sur l'espace enherbé entre la rue de l'Atlantique et les courts de tennis.

Au programme de l'entraînement : deux vélos, un classique et un sportif, réglables en taille et connectables à une application sportive, un vélo de bras à résistance réglable (accessible aux personnes à mobilité réduite), des barres parallèles, une barre de traction et push up, un banc pour les abdominaux, une structure de street workout et trois modules de step de différentes hauteurs. Un panneau d'information et de conseils

d'entraînement vient compléter l'installation. Ces modules fitness, en métal gris foncé pour une parfaite intégration au site, sont spécialement destinés à un usage extérieur.



L'info en + l'ensemble de ce secteur est couvert par le dispositif de vidéoprotection installé à Batz-sur-Mer en fin d'année dernière (voir magazine n°45 Janvier 2021).

L'info en ++ pour le confort de tous (et l'hydratation des sportifs !), un point d'eau potable est à disposition derrière le kiosque du Parc du Petit Bois, ainsi que des toilettes publiques au niveau de la Salle des Fêtes.

L'info en +++ la table de ping-pong va être remplacée par une neuve et une table de pique-nique va également être ajoutée.

Le point SUR...

LES GRANDS TRAVAUX EN COURS

SALLE DES FÊTES

Les travaux avancent conformément au planning initial, et la salle devrait être à nouveau disponible au début de l'été 2021.

Les travaux en bref :

- Remplacement des fenêtres de la façade Sud par des fenêtres double-vitrage
- Création d'un bâtiment supplémentaire de 60 m² :
 - Office aménagé avec évier, plan de travail et réfrigérateur
 - 7 wc mis aux normes



SALLE DES SPORTS

Là-aussi, les travaux ne souffrent pas de retard et la salle devrait être à nouveau opérationnelle pour l'été 2021.

Les travaux en bref :

- Rénovation intégrale de la partie accueil, club-house, vestiaires, douches et stockage : isolation, installation d'un chauffage, pose d'un toit en bac acier, d'un bardage extérieur de couleur beige et remplacement des huisseries.
- Rénovation du parking extérieur : installation d'un séparateur à hydrocarbures, pose d'un enrobé en couleur, maintien de l'offre de stationnement (une cinquantaine de places), création d'un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite et plantation des espaces verts.

LA VIE

des professionnels batziens

PASCALE MILLEREAU, accompagnement et soins holistiques

Formée, entre autres, à l'aromathérapie et à l'ostéothérapie tissulaire réflexe, Pascale MILLEREAU vous reçoit sur rendez-vous à Batz-sur-Mer, où elle réside depuis 2016. Ayant à cœur de rétablir santé et harmonie dans le corps, cette professionnelle engagée de la santé holistique, vous accompagne dans la compréhension de vos maux et vous aide à trouver votre propre chemin d'auto-guérison.

14, rue Pasteur (sur rendez-vous)
06 15 14 93 00, pmillereau@orange.fr



BOX SUR MER propose des espaces de stockage

Avec Box sur Mer, Vincent BRAIRE propose quinze box de stockage en rez-de chaussée et cinq box en mezzanine, de 3, 6, 9, 25 m², installés dans un hangar sécurisé, sous alarme et surveillance vidéo, situés dans la zone artisanale de Prad Velin. Ce système de stockage est accessible 7j/7 et 24h/24 et s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux artisans et commerçants.

06 09 71 58 52, boxsurmer@gmail.com,
www.facebook.com/boxsurmer



SARL BELHARRA électricité

Justine VERJAT, gérante de l'entreprise BELHARRA, installée à Batz-sur-Mer, effectue des chantiers d'électricité générale, domestique, rénovation totale ou partielle, des dépannages, ainsi que des entretiens ou remplacement de VMC, domotique, mise en conformité/sécurité des installations électriques. Disponible pour tous les chantiers, mêmes les plus petits.

justine@belharra.art, 06 67 71 77 67





VOTRE CONTACT

Catherine Soria ▶

QUATRIÈME ADJOINTE

Dans l'attente de pouvoir reprendre les permanences sans rendez-vous, vous pouvez lui envoyer un mail à : catherine.soria@mairie-batzsurmer.fr



LES JEUNES *Batziens*

SENSIBILISÉS AUX DANGERS DE LA ROUTE ET D'INTERNET

En collaboration avec la Gendarmerie, les Polices municipales batziennes et bauloises et les équipes pédagogiques des deux écoles, la commune de Batz-sur-Mer organise chaque année différentes opérations de sensibilisation à l'adresse des enfants. Le but est de les alerter et de les former afin d'avoir les bons comportements, qu'ils soient piétons, cyclistes ou usagers d'Internet et des réseaux sociaux.

PERMIS PIÉTONS

Durant le mois de mars, la Gendarmerie du Croisic est intervenue dans les deux écoles afin de sensibiliser les élèves de CE2 aux règles de sécurité à appliquer en tant que piétons. L'objectif est de responsabiliser les enfants en leur faisant prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précaution spécifiques. Cette formation est suivie d'actions pédagogiques menées par les enseignants, puis fait l'objet d'un test écrit, avant la remise officielle des permis piétons aux enfants qui auront réussi l'épreuve (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire).

PERMIS INTERNET

Dans le même temps, les élèves de CM2 ont quant à eux bénéficié d'une sensibilisation aux multiples dangers d'Internet. Un kit pédagogique et un livret de bonne conduite permettent aux enseignants d'approfondir cette sensibilisation. À l'issue d'un test, les permis Internet seront délivrés en juin (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire).

L'info en + destiné aux élèves de CM2, le permis vélo sera quant à lui organisé fin mai, là-aussi sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Vacances d'hiver :

BELLE FRÉQUENTATION DU CENTRE DE LOISIRS ET DE L'ESPACE JEUNES

Selon les jours, 20 à 30 enfants âgés de 3 à 11 ans ont été accueillis dans le centre de loisirs Vaucourt-Singer. Sortie à la médiathèque, coloriage, décoration d'ours polaires, jeux en extérieur, activités à la plage, construction d'une cabane dans le parc attenant et jeu de piste dans la commune, ont notamment fait partie du programme des activités organisées par l'encadrement.

Du côté des adolescents, l'espace Jeunes « La Hurlette » a accueilli, après cinq mois de fermeture pour cause de crise sanitaire, les jeunes âgés de 11 à 16 ans. Habités des lieux et nouveaux inscrits se sont mélangés pour former un nouveau groupe d'une dizaine de jeunes pour les vacances, autour d'activités organisées ou libres.

L'info en + la Hurlette, située à proximité de la plage Valentin, est un lieu d'échanges et de rencontres pour les jeunes, qui propose aux adolescents (habitants de Batz-sur-Mer, résidents secondaires ou vacanciers) de multiples activités pendant les congés scolaires mais aussi tout au long de l'année. Les adolescents et familles intéressés sont invités à se renseigner au 02.40.23.18.36, ou directement sur place (impasse de La Hurlette).



LA RENTRÉE SCOLAIRE *se prépare déjà*

Le point sur quelques-uns des dossiers enfance-jeunesse avec Catherine SORIA, adjointe, et Hélène BASLÉ, directrice.

BIENTÔT UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

CS : nous travaillons avec les services depuis plusieurs mois afin de renouveler le marché public concernant la restauration scolaire. Le principe restera le même : la cuisine se fera livrer des plats préparés qu'elle fera réchauffer. Parmi les critères du marché, nous avons souhaité améliorer la qualité des repas, renforcer la part du Bio, privilégier les circuits courts et accentuer les opérations de sensibilisation auprès des enfants. En principe ce marché sera attribué avant l'été, et sera opérationnel pour le mois de septembre.

Au total, nous servons une centaine de repas par jour, en self pour les élémentaires et en service à table pour les maternelles. À noter enfin, des agents municipaux viennent également déjeuner chaque jour dans le restaurant scolaire Alain BOUTLE.



L'ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS REPOUSSÉE À LA PROCHAINE RENTRÉE

HB : malheureusement, le contexte sanitaire nous a empêché de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants (CME / voir magazine #45, hiver 2020). Mais ce n'est que partie remise ! Après la rentrée de septembre, et dès que nous le pourrons, tous les jeunes Batziens des classes de CE2, CM1 et CM2, y compris les Batziens non scolarisés dans les écoles de la commune, pourront élire leurs représentants.

Les conseillers seront appelés à œuvrer aux côtés de l'équipe municipale sur certains sujets qu'ils identifieront, à participer à la vie municipale et à faire remonter les attentes et besoins des enfants batziens.



MISE EN PLACE DU PASSEPORT DU CIVISME À LA RENTRÉE

CS : en octobre prochain, nous souhaitons également mettre en place un « Passeport du Civisme » pour les élèves de CM2. L'objectif de ce dispositif qui a été créé par Maxence DE RUGY, maire de Talmont Saint-Hilaire en Vendée, est triple :

- inciter les enfants de CM2, de manière ludique et pédagogique, à s'investir dans la vie de la cité, au service des autres, à travers la réalisation de différentes actions collectives et individuelles,
- sensibiliser les enfants au civisme et aux valeurs importantes que sont la mémoire, la solidarité, le patrimoine, la protection des citoyens et la préservation de l'environnement,
- favoriser le lien, notamment intergénérationnel.

Dans ce cadre, les enfants seront amenés à participer à différentes actions qui pourront être réalisées au fur et à mesure de l'année scolaire.

Des « ambassadeurs », en majorité des personnalités batziennes expertes dans chacun des domaines d'action, accompagneront les élèves. Les enseignants seront également très impliqués dans la réalisation de ces actions. Le projet sera par ailleurs encadré par les élus et les services municipaux du secteur de l'enfance-jeunesse.

Chaque action réalisée sera validée par un tampon apposé par l'ambassadeur concerné dans le livret individuel de l'élève. D'autres actions pourront être menées spontanément par l'élève ou en classe, et une cérémonie de clôture sera organisée à la fin de l'année scolaire.

batz mer

DEVEZ-AS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) À BATZ-SUR-MER !

La formation est gratuite et dure 200 heures.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

- Mme Soria, adjointe Enfants, Jeunesse et Actions sociales, lors de sa permanence pour rendez-vous au mardi le mercredi matin
- Mme Baslé, directrice du service Enfance Jeunesse, au 02 49 03 10 34

Crénel de 09h - 18h, du mardi 09h00 - 14h00 Batz-sur-Mer
Tél. 02 49 03 10 34 - enfance@batz-sur-mer.fr - www.batz-sur-mer.fr



VOTRE CONTACT

Eric Moulié

CINQUIÈME ADJOINT

Dans l'attente de pouvoir reprendre les permanences sans rendez-vous, vous pouvez lui envoyer un mail à : eric.moulie@mairie-batzsurmer.fr

COVID-19 la municipalité continue de soutenir les associations batziennes

La crise sanitaire frappe durement le tissu associatif : adhésions en berne, découragement des bénévoles, manque de perspectives sur la reprise des activités... le vide laissé par l'arrêt des activités associatives démontre s'il en était besoin leur rôle social, éducatif et convivial majeur dans notre quotidien. Le point avec Éric MOULIÉ, adjoint en charge de la vie associative.



Fabrice BRETHAUD, président des Nuits Salines, Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire de Batz-sur-Mer, Brigitte FOUASSIER, Claude LEBAUD, Jean-René LEHUÉDÉ, co-présidents de l'association Saint-Guénolé, Eric MOULIÉ, adjoint en charge de la vie associative et Bernadette RIVALANT, présidente du Cercle Celtique des Paludiers.

LA MUNICIPALITÉ A SOUHAITÉ MAINTENIR LE NIVEAU HABITUEL DE SUBVENTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS, POURQUOI ?

EM : ces derniers mois, j'ai échangé avec un grand nombre de responsables associatifs batziens et intercommunaux. L'inquiétude est grande dans le tissu associatif qui souffre, en silence, de la crise sanitaire. Baisse des adhésions, ce qu'on peut comprendre car les familles souffrent aussi, et découragement d'un certain nombre de bénévoles, font craindre le pire sur la reprise des activités associatives. C'est la raison pour laquelle, nous avons souhaité maintenir le niveau de subventionnement municipal en 2021 afin de permettre aux associations de repartir « fort » lorsque les conditions sanitaires le permettront.

SUR QUELS CRITÈRES ONT ÉTÉ DÉTERMINÉES LES DIFFÉRENTES SUBVENTIONS ?

EM : nous avons pris en compte les demandes exprimées par les associations, leurs fonds propres, le montant des subventions allouées les années passées, leurs projets en 2021, le nombre d'adhérents batziens et le montant des Pass'Associations versé. Nous avons également voulu une équité entre les associations qui ont des objets similaires, à l'exemple des associations patriotiques ou scolaires.

TROIS ASSOCIATIONS BATZIENNES FONT L'OBJET D'UNE CONVENTION TRIENNALE ?

EM : oui, il s'agit des Nuits Salines, de Saint-Guénolé et du Cercle Celtique des Paludiers. Les conventions arrivant à échéance, nous avons rencontré les associations en question pour étudier le renouvellement des conventions. Certaines clauses ont été modifiées afin de renforcer notre partenariat, de valoriser le soutien logistique et matériel de la commune et d'inclure une clause COVID-19 qui prévoit le versement de 30% des subventions prévues, puis des 70% restants en cas de maintien des événements estivaux organisés par les associations, notamment le festival des Nuits Salines, le Pardon Saint-Guénolé et le Fest-noz de Kervalet.

Un nouveau panneau de basket

PRÈS DU CITY STADE

Afin de continuer à promouvoir l'activité physique et sportive, un panneau de basket a été installé contre le City Stade de la rue Alain BOUTLE. Une aire de 5 mètres sur 5 en stabilisé a été créée. Les travaux ont été réalisés en régie, et ce nouvel équipement est opérationnel depuis la fin du mois d'avril.



EN CHIFFRES

SUBVENTIONS 2021 :

> Subventions de fonctionnement :

56 942 €

> Subventions exceptionnelles :

3 000 €

Chaque année

entre **5 et 6 000 €** sont reversés par la commune à différentes associations au titre du Pass Associations

CIRCULATION

de nouvelles règles pour une meilleure sécurité

Afin de répondre aux demandes de Batziens de plus en plus inquiets face à l'augmentation du trafic routier, notamment les cyclistes de plus en plus nombreux, mais également pour faire face à une insécurité croissante constatée, liée à des vitesses excessives, il a été décidé plusieurs modifications concernant la circulation dans différentes rues de la commune. Le but : réduire la vitesse dans certaines rues, fluidifier la circulation et le stationnement, sécuriser les usagers (piétons, cyclistes, conducteurs). Ces aménagements sont mis à l'essai pour une période d'un an.

CENTRE-BOURG

- Deux rues sont désormais à sens unique de circulation :
 - La rue des Goélands dans le sens rue de la Gare -> rue de la Bonne Eau
 - La rue des Mouettes dans le sens rue de la Bonne Eau -> rue de la Gare.
- > dans ces deux rues la vitesse est abaissée à 30 km/h au lieu de 50 km/h auparavant.
- Un stationnement unilatéral alterné a été créé rue de la Bonne Eau : le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs de la rue du 1^{er} au 15 du mois, et du côté des numéros pairs du 16 au 31 du mois.
- L'allée des Avocettes est interdite à la circulation, sauf riverains.
- Très étroite et passante, la rue du Général de Gaulle n'est plus une « zone de rencontre » et les cyclistes ne peuvent donc plus la descendre. Cette rue est par ailleurs limitée à 30 km/h.



- Rue de Kerbouchard, la bande cyclable ne peut être empruntée que dans le sens descendant.

RUE DE QUIOBERT

Cette rue a été passée en sens unique, avec une entrée par la route de la Gouvelle après le numéro 32, et une sortie après le numéro 56.

Par ailleurs, une « zone de rencontre » a été créée : les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules, la vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h, et les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens.



ROUTE DE KERLAN

La vitesse sur la totalité de cet axe étroit et très fréquenté par les automobilistes, les cyclistes, mais aussi les piétons, est désormais limitée à 30 km/h.



Sécurité routière :

LA POLICE MUNICIPALE REÇOIT DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Afin de renforcer la sécurité routière à Batz-sur-Mer, la commune a fait l'acquisition d'un cinémomètre jumelles laser et d'un détecteur d'alcool Ethylotest, pour un coût total de 5 600 €. Les agents de la Police Municipale vont donc prochainement faire des contrôles de vitesse et pourront dans certains cas opérer des contrôles d'alcoolémie.

Par ailleurs l'équipe va être renforcée par deux saisonniers (Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et Assistants Temporaires de Police Municipale (ATPM)) pour la saison afin de lutter contre les incivilités, plus nombreuses en cette période de l'année.



VOTRE CONTACT

Marie-Noëlle Vallaud ▶

SIXIÈME ADJOINTE

Dans l'attente de pouvoir reprendre les permanences sans rendez-vous, vous pouvez lui envoyer un mail à : marie-noelle.vallaud@mairie-batzsurmer.fr

De nouveaux horaires d'ouverture

POUR L'OFFICE DE TOURISME ET LA MÉDIATHÈQUE

Afin de mieux répondre aux attentes des usagers, les horaires d'ouverture au public de ces deux structures municipales ont été totalement réétudiés, en prenant en compte la fréquentation sur les trois dernières années, les attentes exprimées par le public et l'expérience des agents sur le terrain. Un bilan sera fait en fin d'année et des modifications seront apportées si nécessaire.



Constance JAMET, directrice, Typhen NICOLAS Conseillère en séjour et référente Qualité Tourisme, Loriane BLANCHAIS et Léa BROSSAULT, conseillères en séjour saisonnières

OFFICE DE TOURISME : 306 JOURS D'OUVERTURE POUR 2154,5 HEURES D'OUVERTURE PHYSIQUE AU PUBLIC EN 2021

Les principaux changements pour l'OT sont l'ouverture plus tardive pendant la belle saison en semaine et le week-end (18h au lieu de 17h), l'ouverture les samedis pendant les vacances scolaires de février toutes zones, l'ouverture pendant les vacances de Noël et la fermeture le jeudi d'octobre à mars, hors vacances scolaires, pour permettre le travail en « back office » (accueil téléphonique maintenu).

MÉDIATHÈQUE : 213 JOURS D'OUVERTURE POUR 871 HEURES D'OUVERTURE PHYSIQUE AU PUBLIC EN 2021

Les principaux changements sont l'ouverture plus tardive le samedi (12h30 au lieu de 12h et 18h au lieu de 17h) toute l'année, mais aussi l'ouverture plus tardive le lundi (12h30 au lieu de 12h) pour prendre en compte la fréquentation liée au marché et le mercredi (12h30 au lieu de 12h) en juillet, août, et aux vacances de la Toussaint et du printemps.

Autres changements d'importance : l'accueil téléphonique pendant les heures de fermeture au public (pendant les heures de bureau) est désormais possible et il a été décidé de maintenir le système de drive tout au long de l'année (possibilité de commander des livres sur internet et de venir les retirer rapidement aux horaires d'ouverture de la médiathèque).

Horaires complets à retrouver sur www.ot-batzsurmer.fr et sur www.mediatheque.batzsurmer.fr

Venez découvrir

LES NOUVEAUX PRODUITS BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME !

En ce début de saison, la boutique de l'Office de tourisme propose de nouvelles idées cadeaux qui empruntent le visuel des vœux 2021 du port Saint-Michel et son gimmick « Batz-Batz Cool » ou qui célèbrent nos cabines jaunes.



AUTOCOLLANT ROND « CABINES SAINT-MICHEL » 3€

CARTE POSTALE « PORT SAINT-MICHEL BATZ BATZ COOL » 2€

AFFICHE A2 « PORT SAINT-MICHEL BATZ BATZ COOL » 15€

SWEAT-SHIRT « BATZ BATZ COOL » EN COLORIS BLEU MARINE 23€

TOTEBAG « PORT SAINT-MICHEL BATZ BATZ COOL » 14,90€

LOT DE 2 TORCHONS « CABINES SAINT-MICHEL » 9,90€

Politique culturelle 2021

LE POINT AVEC MARIE-NOËLLE VALLAUD

Depuis une année, la Covid-19 nous oblige à revoir notre programmation culturelle.

Toutefois, nous n'avons eu de cesse de vous proposer des animations en continu, et sous d'autres formes. En effet, notre volonté politique est de poursuivre nos ambitions culturelles en programmant des animations accessibles à toutes et tous, quel que soit le mois de l'année. En ce sens, nous avons déjà mis en place un prix littéraire dédié à la bande dessinée, des expositions autour de différents thèmes, un concours photo (voir page suivante), etc.

Plus récemment, nous avons rencontré Philippe IMBERT, président de la fédération Kenleur Loire-Atlantique et Yvette PEAUDECERF, vice-présidente de la confédération, Gildas BURON, le conservateur du Musée des Marais Salants et Bernadette RIVALANT, la présidente du Cercle Celtique des Paludiers. En partenariat avec ces entités, nous avons coconstruit un projet XXL qui s'annonce d'ores et déjà ambitieux et de qualité. Il s'agira d'une grande exposition (au propre et au figuré...) que les Batziennes, les Batziens et les visiteurs pourront apprécier et voir sans crainte puisqu'elle se déroulera en extérieur. Un projet qui permettra de relier notre passé breton à notre

présent, d'une manière originale et innovante, car nous savons les liens forts et le passé historique qui nous lient à la Bretagne.

Nous avons d'abord lancé un appel aux particuliers pour collecter des photos anciennes représentant des tenues traditionnelles paludières. Une vingtaine d'entre elles ont été sélectionnées, puis scannées par le Musée des Marais Salants, avant d'être colorisées par l'association Kenleur. Elles seront affichées pour l'été sur des bâtiments communaux et des maisons particulières en très grand format (entre 3 et 8 mètres de hauteur !).

Il s'agira de faire renaître un patrimoine culturel issu de nos aïeux sous une forme très contemporaine, en mode « street art ».

Avec cette commande, c'est l'Histoire de notre territoire, mais aussi de notre Musée et de notre Cercle celtique que nous souhaitons relayer, avec pour objectif de mettre en avant ces paludiers et ces habitants qui ont façonné le Bourg-de-Batz.

Les différents événements festifs et culturels municipaux et associatifs sont à retrouver sur www.batzsurmer.fr et www.ot-batzsurmer.fr



D'autres objets en rupture de stock ont été recommandés : tee-shirts (adultes et enfants) et porte-clés « Batz Batz Cool », mugs, cabines jaunes, cartes postales et magnets illustrés, livres pour enfants..., pour soi, pour des amis ou pour se souvenir de ses vacances, chacun pourra trouver le cadeau idéal !

À noter l'Office de tourisme privilégie les produits respectueux du développement durable, issus de circuits courts et fabriqués en France.

Fête DE LA MUSIQUE

SAMEDI 19 JUIN
Esplanade Salies-de-Béarn
de 18h à 23h*

En cette année particulière, la Fête de la musique se réinvente et donne rendez-vous aux musiciens amateurs sur une scène installée dans le parc du Petit Bois. Profitant de l'espace dégagé de l'esplanade, le public pourra retrouver avec plaisir des noms et des visages locaux, qui pour certains n'ont pas pu jouer en public depuis plus d'un an déjà !

Des retrouvailles qui feront oublier que nous ne pourrons pas danser debout, mais nous ne doutons pas que vous vous trémousserez sur vos chaises et applaudirez à tout rompre pour encourager les musiciens qui auront répondu à l'appel aux groupes amateurs diffusé en avril.

*sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire

Contact communication@mairie-batzsurmer.fr



CONCOURS PHOTO

"Visages d'eaux de Batz-sur-Mer"

Avec ce concours, qui a eu lieu du 17 février au 24 mars, nous avons souhaité mettre en valeur le regard que porte le public sur notre territoire, le lien avec son histoire et son rapport à l'eau. L'objectif était de valoriser les photos artistiques amateurs car nous savons que de nombreux batziens et amoureux de Batz ont du talent, tout en dessinant le fil conducteur culturel sur le thème du littoral, qui sera disséminé cette année dans notre programmation.

Le thème du concours « Montrez-nous un visage d'eau de Batz-sur-Mer » faisait écho à l'exposition « Visages d'eaux » des Archives départementales reçue à la médiathèque sur la même période. Nous avons reçu 29 participations et le jury a noté les photos selon un barème de critères (respect du thème, esthétique, originalité...) pour établir les gagnants des 3 prix.

Ex æquo pour le 1^{er} prix

Margaret THIBAUD - GAUDY
Batz-sur-Mer

Olivier CARTON
Pornichet



2^{ème} prix
Annie PEIGNET
Saint-Nazaire

3^{ème} prix
Margaux DE CASTRO
Saint-Brice-sous-Forêt (95)

EXPOSITION

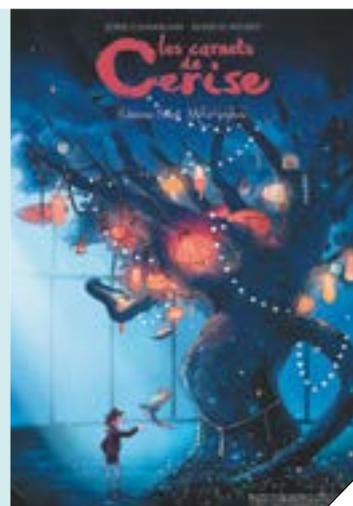
"les Carnets de Cerise"

Du 1^{er} au 30 juin, la médiathèque va recevoir une exposition sur la série BD *Les Carnets de Cerise*, de Joris CHAMBLAIN et Aurélie NEYRET (collection *Métamorphose*, Soleil éditions).

Cerise est une petite fille âgée de 11 ans qui vit seule avec sa mère. Elle rêve de devenir romancière. Son sujet favori : les gens, et plus particulièrement, les adultes. Elle adore les observer pour tenter de deviner leurs secrets.

Interactive et ludique, cette exposition invite les visiteurs à se glisser dans la peau d'un inspecteur en herbe, en faisant appel à leur sens de l'analyse et leur logique afin de trouver les solutions des mini-jeux éparpillés dans l'ensemble des panneaux.

Tout public, à partir de 8 ans.
Médiathèque, 11 rue de la Plage





© Christophe DOUAY

Nécrologie

MAIRE DE BATZ-SUR-MER DE 1977 À 2001, PIERRE LE BERCHE EST DÉCÉDÉ LE 30 MARS 2021 À L'ÂGE DE 82 ANS.

Durant ses quatre mandats de maire, il a accompagné le développement de la commune et a construit de nombreux équipements : extension du groupe scolaire Alain BOUTLE, extension de la mairie, salle des sports et terrains de football, espace Petit Bois, médiathèque, ateliers municipaux...

Il a par ailleurs œuvré pour l'urbanisation de la commune en créant notamment le quartier de Poulan et a accompagné le développement touristique important du territoire durant cette période.

La dernière année de son mandat, il a également dû gérer la marée noire de l'Erika.

Ancien ouvrier, puis enseignant, fidèle à ses valeurs et à ses convictions, il était unanimement apprécié des agents municipaux et s'est fortement investi dans la vie associative et sportive de la commune tout au long de sa vie.

Dans les prochains mois, la commune lui rendra l'hommage qu'il mérite.

Carte Nationale d'Identité & PASSEPORT BIOMÉTRIQUE



LA PROCÉDURE À SUIVRE

En Loire-Atlantique, trente communes sont équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. Les communes équipées les plus proches sont La Baule-Escoublac (prise de RV au 02.51.75.75.75), Guérande (prise de RV au 02.40.15.60.40) et Saint-Nazaire (prise de RV au 02.40.00.40.00).

La commune de Batz-sur-Mer n'est donc pas habilitée à délivrer ce type de documents et ne dispose pas des formulaires CERFA officiels : les administrés qui souhaitent faire ou renouveler ce type de documents doivent donc remplir leur pré-demande en ligne via : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> ou pourront, pour les personnes n'ayant pas accès au numérique, obtenir le CERFA en version papier dans la mairie équipée le jour de leur rendez-vous.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

La procédure est détaillée sur www.service-public.fr

La durée de validité de la carte nationale d'identité est de 10 ans. C'est un titre gratuit.

Le passeport biométrique est quant à lui valable 10 ans pour les majeurs, 5 ans pour les mineurs, et nécessite l'achat d'un timbre fiscal qui varie pour les majeurs et pour les mineurs.

LANCEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE À PARTIR DU 2 AOÛT 2021

Les futures cartes d'identité seront au format carte de crédit, comme les nouveaux permis de conduire, et auront la particularité de contenir une puce électronique contenant une image faciale du titulaire et deux empreintes digitales. Ce format disposera d'un QRcode pour lecture de la puce par les autorités.

Il n'est pas obligatoire que tous les citoyens soient munis de ce type de carte. En revanche, l'ancien format ne sera plus délivré à compter du 2 août 2021. Les anciennes cartes d'identité resteront quant à elle valables jusqu'au 31 août 2031, au plus tard.

État-civil

NAISSANCES

- Lily LECUYER, née le 12 décembre 2020
- Axel LE CORRE FERNET né le 27 février 2021
- Inès BEVIÈRE née le 02 mars 2021

MARIAGES

- CHERMAIN Virginie et PERRIN Didier le 2 janvier 2021

DÉCÈS

- Yvonne BAUDUIN, veuve BASSI décédée le 3 décembre 2020
- Emmanuelle CLOUTOUR décédée le 3 décembre 2020
- Alain DENEVE décédé le 6 décembre 2021
- Maryse BERNARD, épouse HEUILLET décédée le 7 décembre 2020
- Michel HALGAND décédé le 23 janvier 2021
- Marie-Louise LITAUD, veuve MESNIL décédée le 27 janvier 2021
- Michelle BELHOMME, veuve DOMMÉE décédée le 13 février 2021
- Jean-Claude GUEHERY décédé le 14 février 2021
- Monique COQUARD décédée le 19 février 2021
- Bruno BACONNAIS décédé le 21 février 2021
- Marie LAFITE, épouse BRAGULAT décédée le 21 février 2021
- Claudine DROUTREAU, veuve MATHIVAT décédée le 25 février 2021
- Luc CHEVALIER décédé le 27 février 2021
- Michel MAHOT décédé le 7 mars 2021
- Pierre BOURGERIE décédé le 7 mars 2021
- Raymond SAUVIAT décédé le 9 mars 2021
- Mbia NGUELE, veuve RÉGENT décédée le 15 mars 2021
- Yvette POIRIER, veuve VILLECHAISE décédée le 16 mars 2021
- Patrice SAMNÉ décédé le 17 mars 2021
- Bernard LEHUÉDÉ décédé le 19 mars 2021
- Pierre LE BERCHE décédé le 30 mars 2021





FESTIVAL DE JAZZ PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®

4 Concerts gratuits



VEN.
25 JUIN

PIRIAC-SUR-MER

Sand Sisters

SAM.
26 JUIN

BATZ-SUR-MER

Ndeye Quartet
Airelle Besson Quartet

DIM.
27 JUIN

LE CROISIC

Lucienne Renaudin
Initial Big Band | Julien Lourau



www.piriac-sur-mer.fr



www.ot-batzsurmer.fr



www.tourisme-lecroisic.fr